• **Art 1 :** L'association Sports et Loisirs à Vandy organise le samedi 23 septembre 2023 à 15 h la 12ème édition de la Chalette, course nature de 10 km.
L'association organisatrice se réserve le droit de modifier au dernier moment le parcours. En cas de conditions météorologiques particulières, la manifestation pourra être reportée à une date ultérieure ou annulée.
• **Art 2 : Inscription.** Chaque athlète pourra s'inscrire au plus tard ½ heure avant la course. Il est possible également de s'inscrire par mail.
• **Art 3 : Droit d'engagement.** Le montant de l'engagement est fixé à 8€. Chèque à l'ordre de l'association Sports et Loisirs de Vandy à joindre au bulletin d'inscription avant le **vendredi 22 septembre 2023** à M. Claude CHENOT, 4, place des Minimes 08300 RETHEL **(claude.chenot@orange.fr).** Tout engagement est ferme et définitif et implique l'acceptation complète du règlement et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque raison que ce soit.
• **Art 4 : Responsabilité.** Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de la Caisse Meusienne d'Assurances Mutuelles. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de vérifier qu'ils sont assurés personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de vol, ou de défaillance consécutive à un mauvais état de santé.
• **Art 5 : Dossard.** La remise des dossards se fera à la Mairie de VANDY le samedi 23 septembre à 13h00. Les dossards devront être visibles dans leur intégralité durant les courses.
• **Art 6 : Ravitaillement.** Deux ravitaillements pendant la course seront situés dans la rue Neuve. Le ravitaillement de fin de course sera situé place de la Libération.
• **Art 7 : Classement.** Les classements seront établis à l'issue des épreuves. Le premier de chaque catégorie sera récompensé. Il y aura un classement par équipe.
• **Art 8 : Récompense.** La remise des récompenses aura lieu à partir de 17h00 sur la place du village ou dans la salle communale de VANDY.
• **Art 9 : Photos.** Chaque participant autorise la diffusion de photos sur le site du club et sur tous supports de communication. Il autorise la diffusion de son nom sur les différents classements.
Le simple fait de participer implique la connaissance et le respect du présent règlement.
Un cadeau à l'inscription à chaque coureur.
Fin de course : attribution de lots par tirage au sort des numéros de dossards.

BULLETIN D'INSCRIPTION
à renvoyer
Claude CHENOT 4, place des Minimes 08300 RETHEL
claude.chenot@orange.fr
Tél : 06 86 86 08 98

Nom : Prénom : Sexe :
Année de Naissance :
Licencié Nom du Club :
N° de licence :
Non licencié :

Récompenses
• **Masculins :** 1er : 75€ - 2ème : 60€ - 3ème : 50€
• **Féminines :** 1ère : 75€ - 2ème : 60€ - 3ème : 50€
• **Autorisation parentale :** M. ou Mme : .....
responsable légal de l'enfant : .....
l'autorise à participer à cette course.
Signature :

Tarifs : 10€ jusqu'au 22 septembre 2023 – 12€ sur place.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la course et accepte toutes les clauses. Je joins à mon bulletin d'inscription mes frais d'engagement et la photocopie de ma licence sportive 2023/2024 ou une copie de mon certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an. (Le certificat médical est conservé par l'organisateur et ne peut-être rendu).
Signature :

•COURSE ADULTES :
•Circuit de 3,3 Km à parcourir 3 fois soit 10 km ouvert à tous les athlètes, licenciés ou non, nés avant 2006
• 13h00 : Inscriptions et dossards – Mairie de Vandy
• 15h00 : Départ rue Neuve
• 17h00 : Résultats et récompenses